



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L' AISNE

Association loi 1901
Siège social : Foyer Socio Culturel Georges Brassens
269 avenue de Reims
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

Exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L' AISNE

Association loi 1901
Siège social : Foyer Socio Culturel Georges Brassens
269 avenue de Reims
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association départementale des FRANCAS de l'Aisne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère



raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie



significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 5 mai 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	18 702	18 525	178	922	Fonds propres	199 917	57 694
Terrains					Résultat de l'exercice	51 693	142 223
Constructions							
Matériels d'activités	33 617	17 154	16 463	15 074	Subventions d'équipement nettes	2 908	9 826
Autres immobilisations corporelles	21 512	13 416	8 096	6 630	Total	254 518	209 743
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts Francas					Fonds reportés et dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques	41 984	41 984
Dépôts et cautionnements	1 250		1 250	1 250	Provisions pour charges	110 809	96 938
Total	75 082	49 095	25 987	23 876	Total	152 793	138 923
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	829		829	829	Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés	4 504		4 504	342	Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit		
Usagers	12 726		12 726	33 846			
Subventions à recevoir	65 903		65 903	59 681	Avances et acomptes reçus	98	
Comptes courants Francas	31 075	30 829	246	2 989	Fournisseurs	35 594	36 207
Autres créances	5 061		5 061	14 084	Dettes fiscales et sociales	86 224	80 439
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants Francas	4 550	3 204
Disponibilités	427 369		427 369	336 984	Autres dettes	1 199	1 538
Charges constatées d'avance	2 562		2 562	3 681	Produits constatés d'avance	10 210	6 257
Total	550 029	30 829	519 200	452 436	Total	137 875	127 646
TOTAL	625 110	79 924	545 187	476 311	TOTAL	545 187	476 311

COMPTE DE RESULTAT	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 484	2 463
Ventes de marchandises		
Prestations de service	1 032 593	1 066 795
Subventions d'exploitation	162 999	180 086
Dons et Mécénat		
Contributions financières	22 882	
Produits divers	8	3 241
Reprises sur dépréciations et provisions	2 845	5 808
Utilisations des fonds dédiés		
Quote-part subvention invest. virée au résultat	10 273	17 289
Total	1 233 085	1 275 682
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	355 749	377 313
Aides financières		
Impôts et taxes		
Salaires	562 810	520 648
Charges sociales	184 961	192 077
Autres charges de gestion courante	18 048	21 363
Dotations aux amortissements et dépréciations	15 421	23 062
Dotations aux provisions	13 870	12 025
Reports en fonds dédiés		
Total	1 150 859	1 146 488
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	82 226	129 194
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	609	543
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	609	543
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	609	543
RESULTAT COURANT (I + II)	82 835	129 737
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	11 254	9 386
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		32 928
Total	11 254	42 313
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	11 567	14 827
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	30 829	15 000
Total	42 396	29 827
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-31 143	12 486
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	51 693	142 223
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	18 040	
Bénévolat		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	18 040	
Personnel bénévole		

ANNEXE – Les Francas de l’Aisne – AD 02

Annexe au bilan et au compte de résultat de l’exercice clos le 31 décembre 2019 qui dégage un excédent de **51 693 €**.

L’exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l’annexe forment un tout indissociable.

L’Association des Francas de l’Aisne a pour objet, dans le cadre de la Fédération nationale des Francas :

- de promouvoir la place des enfants et des jeunes dans la société,
- de promouvoir la conception émancipatrice de l’éducation propre au Mouvement des Francas,
- de développer des projets d’accueil et d’activités à l’intention des enfants et des adolescent(e)s,
- de susciter et regrouper toute forme d’activités et de structures de loisirs éducatifs, culturels et sportifs - notamment les centres de loisirs- répondant aux besoins des enfants et des familles, d’en assumer au besoin la gestion,
- d’inciter à l’élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs locaux ou territoriaux comme de participer à leur réalisation,
- d’informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation,
- d’étudier et de promouvoir les méthodes et outils d’animation et d’information adaptés aux structures et aux publics.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L’EXERCICE

Aucun fait caractéristique n’est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l’exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d’établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l’exploitation, permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels. L’évaluation des éléments de l’actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L’amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d’usage, sans rechercher la durée d’utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d’un an. Les subventions d’investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d’amortissement du bien qu’elles ont servi à financer.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d’évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n’ont pas été modifiées par rapport à l’exercice précédent.

III - NOTES SUR L’ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	18 702,32 €			18 702,32 €
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d’activités	21 441,42 €	12 175,70 €		33 617,12 €
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	22 409,85 €	5 356,58 €	6 254,32 €	21 512,11 €
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	62 553,59 €	17 532,28 €	6 254,32 €	73 831,55 €

b) Acquisitions et désinvestissements

Les acquisitions :

Matériel d'activités : Malles pédagogiques	12 175,70 €
Matériel informatique : Copieur	4 077,60 €
Matériel informatique : Ordinateurs portables	<u>1 278,98 €</u>
	17 532,28 €

Les cessions : Néant

Les mises au rebut : **6 254,32 €**

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	17 780,66 €	743,94 €		18 524,60 €
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	6 367,02 €	10 786,90 €		17 153,92 €
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	15 780,24 €	3 890,43 €	6 254,32 €	13 416,35 €
Mobilier de bureau	20%				
	Total	39 927,92 €	15 421,27 €	6 254,32 €	49 094,87 €

2. Immobilisations financières

	Montant	Moins d'un an	Plus d'un an
Prêts Francas			
Autres prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnement	1 250,00 €		1 250,00 €

3. Stocks

Le stock est composé de revues pédagogiques « fichiers » :

31 Fichiers Neufs	293,40 €
64 Fichiers d'Occasions	<u>535,22 €</u>
	828,62 €

4. Avances et acomptes versés

Versement SARL Montjoye	3 864,00 €
Versement Repair Café	<u>640,00 €</u>
	4 504,00 €

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	9 747,13 €		9 747,13 €
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés	2 979,00 €		2 979,00 €
Total	12 726,13 €		12 726,13 €

6. Subventions à recevoir

Fonds Publics et Territoire - CAF	5 959,95 €
Prestations de Service des ACM - CAF	47 943,23 €
Dispositif CREAP - Conseil Régional des Hauts de France	<u>12 000,00 €</u>
	65 903,18 €

7. Comptes courants Francas

Numéro Structure	Nom	Montant
	Union Régionale des Francas Hauts de France	30 828,96 €
	Association Locale des Francas d'Hirson	245,85 €
	Provision pour Dépréciation	-30 828,96 €
	Total	245,85 €

8. Autres créances

Organisme Paritaire Collecteur Agréé (UNIFORMATION)	2 998,89 €
Banque BRED	860,56 €
Régies d'avance	392,81 €
Aurore BUCQUET (Formation Habilitée Fossoy)	481,00 €
Projet d'Initiative Citoyenne d'Hirson (CLESENCE)	<u>328,00 €</u>
	5 061,26 €

9. Valeurs mobilières de placement

Néant

10. Disponibilités

Compte Crédit Agricole avec les livrets	427 287,73 €
CCP Siège	<u>81,23 €</u>
	427 368,96 €

11. Charges constatées d'avance

Divers fournisseurs	2 561,90 €
---------------------	------------

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fond associatif (ou fonds propres) est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
CAF Logiciel ACM	11 691,18 €	50%			
CAF et Crédit Agricole Malles Pédagogiques	12 152,00 €	33,33%	9 825,60 €	8 119,64 €	1 705,96 €
CAF Camping Partagé	3 280,00 €	33,33%			
CAF Matériel Informatique	2 548,58 €	33,33%			
CAF Internet et Roll up	1 264,00 €	33,33%	1 264,00 €	1 264,00 €	
CAF 2 Ordinateurs + Copieur	2 092,00 €	33,33%	2 092,00 €	889,63 €	1 202,37 €
Total	33 027,76 €		13 181,60 €	10 273,27 €	2 908,33 €

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Prud'hommes	41 984,39 €			41 984,39 €
Autres risques				
Provisions pour risques	41 984,39 €			41 984,39 €
Engagement de retraite du personnel ⁽¹⁾	96 938,46 €	13 870,14 €		110 808,60 €
Licenciement économique				
Provisions pour charges	96 938,46 €	13 870,14 €		110 808,60 €
Immobilisations financières				
Usagers	2 845,33 €		2 845,33 €	
Comptes courants Francas		30 828,96 €		30 828,96 €
Dépréciations	2 845,33 €	30 828,96 €	2 845,33 €	30 828,96 €
Total	141 768,18 €	44 699,10 €	2 845,33 €	183 621,95 €

Dotations / reprises d'exploitation	13 870,14 €	2 845,33 €
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles	30 828,96 €	
Total	44 699,10 €	2 845,33 €

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 2 845,33 €

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total 2 845,33 €

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés

Néant

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Avances et acomptes reçus

CCP Encours chèques 97,80 €

7. Fournisseurs

Fournisseurs 12 675,46 €
 Fournisseurs, factures non parvenues 22 918,24 €
35 593,70 €

8. Dettes fiscales et sociales

Provisions Congés Payés Brut 28 376,54 €
 Provisions Congés Payés Charges Patronales 12 512,79 €
 Taxe sur les salaires 16 439,00 €
 URSSAF 14 078,00 €
 UNIFORMATION 4 739,00 €
 Caisse de retraite 4 542,14 €
 CHORUM et APRÉVA Mutuelle 4 076,88 €
 Conseil Départemental 745,00 €
 DGFIP 483,00 €
 CAF 231,64 €
86 223,99 €

9. Comptes courants Francas

Numéro Structure	Nom	Montant
	Fédération Nationale des Francas	3 500,22 €
	Association Départementale du Pas de Calais	1 050,00 €
Total		4 550,22 €

10. Autres dettes

Frais à rembourser	1 101,08 €
Régies d'avance	<u>98,16 €</u>
	1 199,24 €

11. Produits constatés d'avance

Subvention Plan Départemental de Formation DDCS	6 000,00 €
Participation Familles ACM Villeneuve-Saint-Germain	<u>4 210,25 €</u>
	10 210,25 €

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre de Journées / Enfants	Exercice clos	Exercice précédent
ALSH gérés par l'AD	14 721	12 866
Périscolaire/Mercredis gérés par l'AD	4 085	5 417
Activités Adolescentes gérés par l'AD	606	1 062
Séjours de vacances gérés par l'AD	315	452
Autres activités gérées par l'AD	241	371
Sous Total (ACM gérés par l'AD)	19 968	20 168
ACM gérés par les organisations affiliées	850	1 914
Total (AD + Organisations affiliées)	20 818	22 082

Type de prestation de service	Exercice clos	Exercice précédent
Participations Familles ACM	157 012,91 €	143 450,12 €
Prestations de service CAF	89 905,29 €	82 064,63 €
Participations Collectivités	765 259,44 €	792 121,01 €
Aides aux Vacances CAF (VACAF)	1 043,00 €	931,00 €
Autres Prestations de service	19 372,29 €	48 228,52 €
Total Prestations de service	1 032 592,93 €	1 066 795,28 €

2. Subventions d'exploitation

Partenaires Financiers	Exercice clos	Exercice précédent
DDCS	19 000,00 €	8 000,00 €
FONJEP	14 214,00 €	14 214,00 €
Rectorat d'Amiens	20 000,00 €	20 000,00 €
CAF de l'Aisne	32 436,85 €	24 150,00 €
Conseil Départemental de l'Aisne	41 110,00 €	45 890,00 €
Aides à l'emploi	1 223,33 €	24 604,60 €
CCVA	4 700,00 €	4 314,61 €
Union Régionale des Francas de Hauts de France	3 600,00 €	
Conseil Régional Hauts de France	18 715,00 €	13 912,90 €
DRJSCS	6 000,00 €	25 000,00 €
Projets d'Initiative Citoyenne (OPAH et CLESENCE)	2 000,00 €	
Total Subventions	162 999,18 €	180 086,11 €

3. Produits exceptionnels

Produits sur exercice antérieur 11 253,79 €

4. Charges exceptionnelles

Charges sur exercice antérieur 11 567,43 €

Dépréciation compte UR 30 828,96 €

42 396,39 €

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salariés (hors Contrats d'Engagement Éducatif - CEE)	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif ⁽¹⁾	E.T.P. ⁽²⁾	Effectif ⁽¹⁾	E.T.P. ⁽²⁾
Cadres	4	4	3	3
Employés	17	12	16	12
Total	21	16	19	15

(1) Effectif à la clôture

(2) Equivalent Temps Plein

Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personne	Nb de journées	Nb de personne	Nb de journées
Contrat CEE	141	2 454	103	2 023

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

4. Contributions volontaires

a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

Nous pouvons estimé un temps de bénévolat et de mise à disposition gratuite de personnel d'environ 656 heures (dont 232 heures au titre de la vie statutaire de l'association) représentant un montant global de 18 040 €, sur la base du coût d'un(e) chargé(e) de projets de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Néant

5. Engagements hors bilan

Néant